

Poste à pourvoir de Directeur
du Conservatoire à rayonnement départemental du Tarn
Conservatoire de musique et de danse du Tarn (CMDT)

A compter du 1^{er} octobre 2019

Grade : Directeur d'établissement d'enseignement artistique (à défaut contractuel)
CA de Directeur souhaité

Préambule

La spécificité du Conservatoire du Tarn s'appuie sur une politique très volontariste du Conseil Départemental (CD) dans le domaine de la musique, de la danse et du spectacle vivant, avec deux outils départementaux : Conservatoire et ADDA (*Association Départementale pour le Développement des Arts – Délégations à la musique et à la danse*), en lien avec les communes et les intercommunalités.

Ainsi, sous l'autorité du Président du Syndicat mixte de gestion du CMDT,
en étroite collaboration avec le Directeur général du syndicat mixte de gestion du CMDT,

Le Directeur :

Propose aux élus un projet d'établissement (PE) pluriannuel sur la base d'un état des lieux du conservatoire et d'une analyse du territoire.

Les attentes politiques du CD visent notamment la rédaction de ce nouveau PE, prenant en compte le contexte départemental dans les domaines suivants : danse, musiques actuelles, pratiques chorales et vocales, sociétés musicales. Ce PE devra également se mettre en relation avec les structures associatives socio-culturelles et équipements culturels œuvrant pour des pratiques pédagogiques innovantes, l'ouverture des esthétiques, des présences artistiques comme moteur de la transmission, la transversalité entre les arts, la politique départementale pour l'EAC dont le suivi des classes à horaires aménagés, un rapprochement avec l'ADDA pour l'EAC, les pratiques des amateurs et la vie artistiques de territoires.

Le PE devra s'articuler autour des leviers institutionnels : Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, Convention Tarn Éducation Culture, rapport Meckel, en complète concertation et co-construction avec les institutions territoriales. Enfin, le PE devra envisager un volet d'expérimentation pour repenser la transmission et l'évaluation où enseignement, éducation et pratiques artistiques sont reliés dans une approche globale, affirmant ainsi le rôle du Conservatoire comme structure ressource pour le plus grand nombre et levier du développement culturel des territoires tarnais.

Développe la politique du Conservatoire :

Il propose aux élus le **Projet d'Établissement (PE)** et s'assure de sa mise en œuvre, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et administrative, ainsi que dans le cadre de partenariat fixé en préambule.

Il dirige et anime le **conseil pédagogique** et suscite la réflexion et l'innovation pédagogique.

Il travaille en étroite concertation avec les services de l'État (Ministère de la culture / DRAC) et participe aux concertations régionales aux côtés de l'État.

Coordonne l'action pédagogique :

Il organise les études et adapte la mise en œuvre du projet à chaque antenne, en relation étroite avec les responsables d'antenne, représentant l'action sur le territoire.

Il dirige le département musique et délègue le pilotage du département danse à la conseillère en poste

Il suit l'activité de chacun des enseignants

Il met en place les systèmes d'évaluation et préside les jurys d'examen

Il est la personne référente pour les élèves et entretient des relations privilégiées avec les associations de parents d'élèves

Il met en œuvre des actions concertées avec l'Éducation Nationale et l'ensemble des partenaires de l'EAC (ADDA, EPCI) : horaires aménagés, parcours culturels, interventions hebdomadaires, coordination de Dumistes

Il met en œuvre des actions en direction de la pratique des amateurs, toujours en étroite concertation avec le cadre de partenariat fixé en préambule.

Établit la politique artistique :

Il construit la saison artistique : résidences, partenariats, projets, diffusion des ensembles d'élèves et professionnels

Il est le tuteur de tous les ensembles d'élèves constitués par les professeurs et s'appuie sur ces ensembles pour développer la politique artistique

Il organise cette diffusion en liaison avec le professeur animateur.

Est une référence musicale dans le département :

Il participe à l'élaboration des actions des projets communs ADDA/CMDT

Il met en œuvre des partenariats avec les institutions de diffusion culturelle : Scène Nationale d'Albi, Scène de musiques actuelles de Castres – Lo Bolegason, , GMEA – Groupe de Musique Électro-acoustique d'Albi, Maison de la Musique – Cap découverte (etc) permettant ainsi la rencontre des personnalités artistiques du moment : interprètes, compositeurs, chorégraphes

Il peut conseiller les différentes institutions (collectivités, associations) musicales du Tarn pour l'enseignement, la création ou la diffusion musicale et chorégraphique

Il développe des échanges avec des partenaires en France et à l'étranger.

Profil souhaité :

- Sens du service public, du dialogue, des relations humaines ;
- Maîtrise des principes pédagogiques du schéma d'orientation ;
- Capacité à définir et mettre en œuvre le projet d'établissement ;
- Capacité à devenir une référence artistique dans le département ;
- Volonté d'ouvrir le projet vers de nouvelles pratiques et de nouveaux publics ;
- Sensibilité aux sujets de l'innovation pédagogique, de la créativité, de la transdisciplinarité et de la diversité artistique ;
- Capacité de fédérer et animer une équipe, de travailler en transversalité et en concertation ;
- Savoir impulser et accompagner le changement ;
- Expérience dans la méthodologie de conduite en mode projet ;
- Construire un projet novateur.

→ Date limite de candidature : 30 juin 2019

CV et lettre de candidature (uniquement en format dématérialisé) à adresser à :

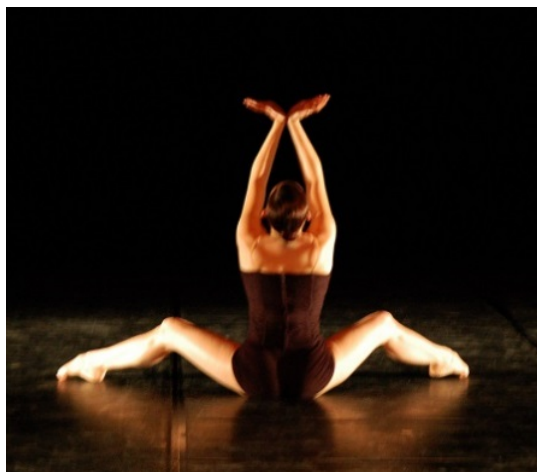
Philippe Ferreira, directeur général du syndicat mixte de gestion du CMDT

contact@cmdtarn.fr – 05 63 59 84 00

NOTE DE PRÉSENTATION

du Conservatoire à rayonnement départemental du Tarn

juin 2019



1 – Implantation territoriale du Conservatoire de musique et de danse du Tarn (CMDT)

Sa vocation réellement départementale et l'application du schéma d'orientation du Ministère de la Culture donnent à ce CRD une mission globale dans le Tarn pour l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse, la diffusion culturelle, le soutien à la pratique des amateurs et l'éducation artistique.

L'enseignement spécialisé est apporté à tous les Tarnais, sans obstacle géographique ni financier, avec une bonne couverture géographique grâce à 14 antennes : 2 grandes (Albi – 750 élèves, et Castres - 650 élèves), 5 moyennes (Gaillac, Graulhet, Mazamet, Tarn-Agout*) et 7 petites (Alban, Brassac, Cordes, Labruguière, Lacaune**, Réalmont et Vabre).

*Sites de Lavaur et de Saint-Sulpice

** Site annexe à Murat-sur-Vèbre

Il enseigne un éventail de disciplines ouvertes sur tous les styles de musiques :

- Classique
- Contemporaine (résidences de compositeurs)
- Improvisées (ateliers improvisations, structures Baschet etc.)
- Anciennes
- Actuelles (jazz et autres musiques amplifiées)
- Traditionnelles (chant traditionnel occitan, celtique, flamenco...)

ainsi que les danses classiques, contemporaines et jazz.

Il organise des « suppléments » pédagogiques et artistiques avec des stages durant les week-ends ou les vacances scolaires, des résidences d'artistes, des Masters Class...

Il soutient la **pratique des amateurs avec 10 formations associées (convention)** : 7 *chœurs*, 1 *orchestre d'harmonie*, 1 *ensemble orchestral*, 1 *Big-Band*
+ *cours de soutien individuel*

Il est **partenaire de l'Éducation Nationale** : *horaires aménagés (5 musique et 1 danse)*, *projets co-construits DSDEN-ADDA-CMDT*, *interventions éducation artistique dans des écoles du Tarn*.

Il a une importante **diffusion** des productions internes : 200 auditions concerts ou spectacles, des petites auditions aux plus importantes, avec une évolution vers des concerts à vocation pédagogique pour le grand public. Il est inséré dans le tissu artistique de chaque commune, partenaire incontournable de toutes les structures de production et de diffusion du département, centre de ressources pour la pratique amateur. **Centre de ressources départemental**, il met à disposition du public ses salles de travail, sa parthèque, ses instruments ainsi que le savoir-faire de ses agents.

2 – Le CMDT, un projet complexe

Des chiffres qui en font, en volume, l'un des plus grands Conservatoires à Rayonnement Départemental de France : 2 300 inscrits, 90 professeurs, 4 millions d'€ de budget, 40 disciplines, 14 antennes.

Un projet multiforme par la diversité des profils d'antennes. Même si l'attention a toujours porté sur l'unité du Conservatoire, chaque antenne a des spécificités, un projet à contrôler et à faire évoluer avec les professeurs, les responsables d'antenne, les partenaires locaux et les collectivités territoriales. Son aire de rayonnement étant naturellement large et ayant une volonté politique d'ouverture, les **sollicitations par les acteurs tarnais de la vie pédagogique, artistique et culturelle** sont nombreuses. Sa **volonté permanente d'évolution** demande d'expérimenter en permanence de nouvelles formes d'intervention.

Sa **structure juridique syndicale** a des contraintes supplémentaires :

- Une gestion, une administration et une organisation totalement autonomes, indépendantes des collectivités partenaires. Il n'y a pas d'autorité professionnelle supérieure à la direction.
- La nécessité de faire fonctionner le comité syndical, organe délibérant, assemblée de 33 élus provenant de 15 collectivités : commissions, comité syndical, comité technique, budget, délibérations...
- Des liens avec les élus du Conseil général, des 15 communes adhérentes, et des 150 communes conventionnées.

3 – A projet complexe, organisation spécifique

La complexité de l'établissement, son importance et le fonctionnement particulier en syndicat autonome, la charge qui pèse sur son directeur, ont amené, sous les conseils de cabinets extérieurs et au vu de l'expérience, à préciser le fonctionnement de l'équipe de Direction, composée du Directeur du Conservatoire associé à 2 collaborateurs (1 chargé de l'EAC et de la danse et 1 second chargé de la Diffusion et du soutien à la pratique des amateurs). Cette équipe rend compte régulièrement à l'Administrateur de l'établissement, Directeur général du syndicat mixte, équivalent d'un DGS ou DGA culture d'un service ville (Cf. organigramme actuel).

Ainsi, les objectifs sont de donner au directeur du Conservatoire tranquillité et liberté d'esprit par rapport aux obligations administratives et aux responsabilités financières. Cette « tranquillité » est associée à une autonomie pour les décisions artistiques et pédagogiques.

Pour information, le directeur général du syndicat mixte est placé sous l'autorité des élus du Comité syndical, qui délèguent la gouvernance politique au Président.

Outre, l'appui de l'équipe du syndicat mixte, le CMDT dispose :

- d'un site Internet grand public : www.cmdtarn.fr
- d'un site Facebook : <https://www.facebook.com/conservatoiredutarn/>
- d'un site intranet de gestion de l'activité (emplois du temps, évaluations, administration, ressources), encore en cours de développement.

Une étroite collaboration avec **Résonances**, association support pour l'animation, l'organisation de stages et pour aider les professeurs à avoir une activité artistique professionnelle.



4 – Les axes du projet d'établissement 2015-2020

Le Conseil pédagogique a longuement étudié ces perspectives. Face aux défis qu'elles représentent, de grandes orientations permettent d'abonder le projet d'établissement pour les cinq prochaines années :

1- **Maintenir un cursus permettant d'accéder à des études supérieures** en danse et en musique, conformément au Schéma d'Orientation Pédagogique 2008 du Ministère de la Culture.

Un cycle spécialisé, organisé et validé au niveau régional, fera du DEM et du DEC du Conservatoire du Tarn, des diplômes de même niveau que ceux délivrés par les autres établissements de la région : CRD de Montauban, de l'Aveyron, de Tarbes et CRR de Toulouse.

2- **Diversifier les formats d'activité** en développant de nouveaux parcours de formation qui, sans répondre aux seuls critères pré établis d'acquisitions techniques, permettront :

- aux enfants qui ne sont pas concernés a priori par le Conservatoire, d'avoir l'opportunité d'appréhender la pratique musicale ou chorégraphique sans obligatoirement et immédiatement s'engager dans un cursus long et chronophage,
- aux élèves déjà inscrits au Conservatoire d'évoluer et de progresser de manière plus personnalisée et plus en cohérence avec leurs objectifs, sans pour autant sacrifier à la qualité.

3- **Développer ces nouveaux parcours** pour qu'ils soient adaptables aux contraintes spécifiques des temps scolaire et périscolaire, afin d'assurer à tous les enfants un meilleur accès à la pratique artistique.

4- **Compléter l'offre de formation pour les amateurs** avec des parcours adaptés.

5- **Renforcer la cohérence et la circulation entre tous les parcours**, en préservant la possibilité d'accéder à tout moment à la formule la plus en cohérence avec ses objectifs.

6- **Refonder et restructurer le premier cycle du cursus**, premier acte de ce grand chantier, dans une démarche qui :

- placera impérativement l'objectif artistique au centre des préoccupations et des critères d'évaluation,
- fera appel aux pratiques et pédagogies de groupe de manière plus concrète, exprimant sans ambiguïté les valeurs du cours collectif, en musique comme en danse.

7- **Multiplier les expérimentations** afin de faire évoluer les pratiques et les méthodes.

8- **Mettre en place un plan départemental pluriannuel de formation des professeurs**, indispensable à l'évolution des pratiques et des méthodes, dans la continuité des actions mises en place depuis quelques années. L'objectif est de développer des compétences complémentaires visant à une plus grande polyvalence dans les activités pédagogiques, particulièrement en ce qui concerne la pédagogie collective et l'Éducation Artistique et Culturelle.

9- **Poursuivre la réflexion** sur le lien et la complémentarité entre Education Artistique et Culturelle et enseignement artistique spécialisé ; **interroger parallèlement la prédominance du cours individuel sur le cours collectif**, socle actuel de la formation des musiciens dans les conservatoires.

10- **Inscrire cette réflexion dans une perspective générale d'évolution de la proposition du Conservatoire à plus long terme** : élargissement à des pratiques pouvant enrichir valablement celles de la danse et la musique, telles la création musicale assistée par ordinateur, le théâtre ou, plus globalement, les arts de la scène.

Extrait du CR du Comité syndical du 11 mai 2015

Le syndicat mixte de gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (CMDT)

Sommaire :

p 5	I Les missions
p 6	II Le fonctionnement du syndicat
p 6	III Le personnel
p 7	IV Le budget
p 9	V Le fonctionnement des antennes
p 10	VI Les élèves
p 11	VII Un projet en mouvement

I - Les missions

«La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation. Elle participe à la formation de la personnalité, développe la culture personnelle et la capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective. »

Le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (CMDT) est un établissement d'enseignement de la musique et de la danse, classé Conservatoire à Rayonnement Départemental (**CRD**). Ce label est décerné par le Ministère de la Culture, qui subventionne et contrôle en France 33 CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) et 102 CRD. Comprenant près de 2300 d'élèves, le CRD du Tarn fait partie des 4 plus importants CRD de France.

L'obtention du label dépend de la qualité de l'encadrement et des missions imposées par l'État, reprises dans le *Schéma départemental pour les enseignements artistiques* élaboré en concertation avec les communes du Tarn.

Missions :

- **Enseignement artistique spécialisé** : sensibilisation et formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles ; préformation professionnelle (48 disciplines, 1100 heures de cours par semaine)
- Contribution à la politique d'**Éducation Artistique et Culturelle (EAC)** relevant de l'Éducation Nationale : classes à Horaires Aménagés, parcours découverte, interventions pendant la classe, pendant les temps d'Activité Périscolaires, concerts pédagogiques...
- Soutien à la **pratique des amateurs** et aux **actions de diffusion** de la vie artistique territoriale :
 - Diffusion culturelle : 220 concerts organisés chaque année dans le Tarn. Partenariats avec toutes les institutions culturelles et les collectivités. Résidences d'artistes... Un important effort est à faire en direction du milieu rural.
 - Pôle ressources départemental avec un fonds de partitions à destinations des amateurs, des collectivités et des associations, des prêts de matériel, d'instruments et de locaux ;
 - Formation, mise à disposition de professionnels (chefs d'orchestre, chefs de chœurs), cours de soutien et concerts pédagogiques.

II - Le fonctionnement du syndicat mixte

C'est un syndicat mixte dit « ouvert », relevant de l'article L 5721 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Son personnel est membre de la Fonction Publique Territoriale.

Son siège est fixé à la direction départementale du Conservatoire, 12 Bd Mendès-France à Castres.

1 - Le comité syndical

Composition : 31 délégués titulaires (et 31 délégués suppléants), représentant :

- le Département : 10 délégués,
- Albi, Castres : 4 délégués chacune,
- Carmaux, Gaillac, Graulhet, Mazamet : 2 délégués,
- Aussillon, Labruguière, Réalmont, Alban, Cordes : 1 délégué.

Obligation de réunir le quorum, soit la présence effective de la moitié des membres plus un.

Il élit en son sein le **bureau**, composé de 7 membres ; le Département, les villes d'Albi et de Castres y sont obligatoirement représentés.

Fréquence des réunions : 2 à 3 par an (à Réalmont, 18h).

Fonctionnement : le Comité syndical a le même fonctionnement qu'un Conseil municipal. Son Président est le responsable de l'exécutif. Un règlement intérieur précise ces modalités.

Attributions : politique générale, programme d'activités, budget, répartition des charges, liste des emplois, règlement intérieur ...

2 - Les commissions :

Les délibérations sont prises sur proposition de commissions qui se réunissent avant le Comité syndical, afin d'étudier les dossiers mis à l'ordre du jour.

Commission des finances et du personnel : budget, répartition des charges, ressources humaines...

Commission de l'enseignement : politique du Conservatoire, orientations, organisation de l'enseignement, créations de classes.

Comité technique : composé de représentants du Comité syndical et de représentants du personnel, il est appelé à donner un avis sur le fonctionnement du Conservatoire, ses orientations, la situation du personnel, la formation et les questions d'hygiène et de sécurité. Il est lié au CT-CHSCT (se réunissant quant à lui 3 fois dans l'année).

III – Le personnel

1 - La direction

- **Philippe Ferreira** ⇒ **Directeur Général du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire** :
 - *fonctionnement institutionnel : comité syndical, liens avec les élus, commissions, Comité Technique, partenariats,...*
 - *budget,*
 - *ressources humaines,*
 - *organisation générale, coordination de l'équipe de direction.*
- **Jean-Christophe Gauthier** ⇒ **Directeur du Conservatoire** :
 - *conçoit, organise et assure la mise en œuvre du projet pédagogique et artistique, en concertation avec l'équipe pédagogique,*
 - *définit les actions de diffusion et de création liées aux activités d'enseignement et de diffusion,*
 - *dirige l'équipe pédagogique, propose un programme de formation continue,*
 - *organise les études et les modalités d'évaluation des élèves,*
 - *assure les relations avec le Ministère de la Culture.*

- **Élisabeth Delplanque** ⇒ **Professeur-animateur et coordinateur pour la Diffusion** :
 - *coordination des actions de diffusion et de création,*
 - *animation du projet d'établissement pour la musique,*
 - *communication.*
- **Nathalie Auboiron** ⇒ **Professeur-référent pour la danse et l'EAC au conservatoire** :
 - *actions d'Éducation Artistique et Culturelle en direction du public scolaire,*
 - *animation du projet d'établissement pour la danse,*

2 - Le personnel administratif et technique, soit 5,8 « équivalents temps plein»

L'équipe administrative (3,8 agents) gère le budget, les ressources humaines, l'encaissement des droits d'inscription, l'accueil des parents et des élèves, le fichier d'élèves, l'organisation des examens et de la diffusion, la communication...

L'équipe technique (2 agents) gère l'informatique (matériels et évolution de logiciels spécifiques), le matériel pédagogique, les instruments, l'organisation et le budget de la diffusion, les régies des stages, des concerts et des spectacles, assure la sécurité...

3 - Le personnel enseignant

94 professeurs, pour un équivalent de 70 ETP, dans 46 disciplines différentes,

70 % de l'enseignement est assuré par 66 professeurs titulaires.

Ils sont répartis en 3 grades : 10 professeurs certifiés, 69 assistants spécialisés, 15 assistants.

IV - Le budget

1 - Présentation simplifiée du Compte Administratif 2017

Dépenses : Salaires et charges	3 534 000	soit 92 % du budget (y compris déplacements)
Charges à caractère général	306 000	
Investissements	<u>17 000</u>	
	3 857 000 €	
Recettes : Droits d'inscription	478 000	12,6 %
État	110 000	2,9 %
Département du Tarn	1 340 000	35,4 %
Collectivités adhérentes	1 590 000	41,9 %
Communes conventionnées	79 000	2,1 %
Prestations, indemnités	183 000	4,8 %
Report d'investissements	<u>10 000</u>	0,3 %
	3 790 000 €	

2 - Répartition des charges entre les collectivités

La charge à répartir = (Budget global) - (participation de l'État + droits d'inscription + recettes diverses).

Cette charge est répartie entre les antennes, **au prorata du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement affectée par antenne.**

La « **charge par élève** » est alors établie en divisant ce montant par le nombre d'élèves inscrits sur l'antenne. De plus, cette « charge par élève » est pondérée par **l'aide du Département (Cf. article 3 ci-dessous) : cette aide s'applique** selon le nombre d'habitants présent dans la commune de l'élève inscrit.

De l'application de ces formules de calcul en ressort le montant de la participation demandée à la collectivité en vue du règlement de son adhésion.

3 - Participation du Département du Tarn

Le Département finance une partie de la scolarité de chaque élève en fonction de l'importance démographique de sa commune de résidence :

- pour les communes de 8 000 habitants et plus :
 - ⇒ 2/7 sont pris en charge par le Département,
 - ⇒ 5/7 restent à la charge des communes
- pour les communes de 1 000 à 7 999 habitants :
 - ⇒ 5/7 sont pris en charge par le Département,
 - ⇒ 2/7 restent à la charge des communes
- pour les communes de moins de 1 000 habitants :
 - ⇒ 6/7 sont pris en charge par le Département.
 - ⇒ 1/7 restent à la charge des communes

4 – Charge médiane par élève

À 1 834 € par an (BP 2017), elle est parmi les plus basses des 141 Conservatoires classés (CRD, CRR) dont le coût médian oscille entre 1 700 et 7 000 € (5 000 € pour le CRR de Toulouse).

Cela s'explique par :

- des économies d'échelle dues au grand nombre d'élèves
- le statut de syndicat mixte, qui présente un budget parfaitement identifié (contrairement à la majorité des conservatoires qui sont des services intégrés aux collectivités territoriales de tutelle)
- l'équipe administrative et technique réduite
- le report de la création de certains services (appariteurs, accompagnement, bibliothécaire...).

Le coût pour les collectivités est ainsi minoré par :

- le coût médian très bas
- la participation exceptionnelle du Département du Tarn (près de 36% du budget annuel)

5 – Les droits d'inscription

Pour 2017/2018 les droits de base sont de 320 €. Ils donnent accès aux cours d'instrument, à la formation musicale et aux ateliers de musique d'ensemble (pratique collective).

Les droits sont réduits pour les classes d'éveil (128 €) et pour le chant choral (60 €).

A partir de ces droits de base, la participation des familles est modulée en fonction de leurs revenus.

Il y a également des réductions pour les familles : 2^{ème} enfant – 25 % ; 3^{ème} enfant : - 50 % ; au-delà : - 75 %.

Les droits des élèves adultes sont majorés de 60 ou 110 €.

Les droits sont actuellement payables en 2 fractions (octobre et janvier) ou par paiement en ligne (CB).

6 – Les orientations budgétaires

Orientations retenues par le Comité Syndical :

- limitation du nombre d'heures d'enseignement au niveau de l'année 1992 (aux alentours de 1100h), sauf projets spécifiques liés aux classes à horaires aménagés et autres créations de classes ;
- pas de nouvel appel à participation des collectivités adhérentes lors du Budget Supplémentaire ;
- pas de recours à l'emprunt ;
- objectif de maintien d'un fonds de roulement égal à un mois de dépenses, indispensable pour assurer un paiement régulier des salaires.

7 – La réforme en cours : passage à l'intercommunalité

Le nouveau paysage institutionnel instauré par les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes doit être intégré au fonctionnement du Syndicat Mixte. À l'origine, en 1984, ce sont les communes qui ont adhéré au syndicat.

Le comité syndical a décidé, à l'unanimité, que l'adhésion des intercommunalités mettra en harmonie l'organisation statutaire du Conservatoire avec son fonctionnement : chaque antenne du Conservatoire rassemble les élèves d'un bassin de vie, au-delà des limites municipales ; la majorité des communes de chaque intercommunalité a des élèves inscrits au Conservatoire rayonnant sur l'ensemble de ce territoire.

Les petites communes y trouvent des avantages :

- les habitants de toutes les communes sont placés sur un même pied d'égalité : plus de « refacturation » aux familles par les communes conventionnées ;
- élaboration d'un programme de diffusion culturelle pour l'ensemble du territoire ; les plus petites communes peuvent en bénéficier ;
- les communes non adhérentes aujourd'hui seront représentées au comité syndical demain, par le biais de leur intercommunalité ;

4 collectivités intercommunales ont déjà pris la compétence :

- Communauté d'agglomération Castres-Mazamet
- Communauté de communes d'Alban et du Villefranchois
- Communauté de communes des Monts de Lacaune
- Communauté de communes de Tarn et Agout

V – Fonctionnement des antennes

L'unité de direction et de projet s'applique à tout le département. Toutefois elle s'adapte à chacune des antennes, en fonction de la taille de la commune, du nombre d'élèves et de la volonté des élus locaux.

1 – Le responsable d'antenne

C'est un enseignant partiellement déchargé de cours (ou quasi-totalement déchargé pour Albi et Castres). Il a pour mission d'impulser une vie propre à l'antenne au sein de sa commune. Il organise l'ensemble des activités pédagogiques et de diffusion en cohérence avec le projet global ; il favorise les réalisations inter-antennes ; il anime l'antenne et en assure la communication. Il est en liaison permanente avec la direction du Conservatoire. C'est le premier interlocuteur des élèves et de leurs parents, de la Municipalité, et autres partenaires locaux (associations, institutions ...).

2 - Conseil d'antenne

Réuni sur l'initiative de la Commune, c'est une instance de concertation, de circulation des informations et des idées. Il est composé des délégués de la commune au Comité Syndical, des représentants des parents d'élèves, du responsable d'antenne et de la direction, qui peut également y inviter des professeurs et des représentants de communes conventionnées.

Son objectif est de permettre à ses membres de se rencontrer pour :

- étudier le fonctionnement de l'antenne ;
- formuler des propositions ou émettre des souhaits en vue d'améliorations sur les plans
 - ❖ pédagogique ou artistique
 - ❖ administratif ou matériel
 - ❖ social et vie quotidienne de l'antenne

3 - Les inscriptions

Elles sont prises sur internet, mais aussi, suivant les antennes au secrétariat de l'antenne, au secrétariat de la Mairie ou encore en liaison avec une association partenaire (Union Musicale à Gaillac, MJC à Alban...). Il en est de même pour le paiement des droits d'inscription. Depuis 2015 le règlement des droits d'inscription est possible par Internet.

4 - Les associations de parents d'élèves

Il en existe à Albi (Les Amis d'Euterpe), à Castres, à Alban (en lien avec la MJC), à Carmaux, à Gaillac, à Aussillon-Mazamet, à Graulhet et à Réalmont.

Elles sont un partenaire actif de soutien aux activités de diffusion, pour le prêt des instruments, pour l'organisation de certaines animations, et elles donnent leurs avis et positions aux élus et à la direction sur l'organisation des activités, notamment en participant au Conseil d'Antenne.

5 - Les locaux

Que ce soit pour l'enseignement, ou pour la diffusion de spectacles, qui est partie intégrante de l'enseignement, les locaux sont mis à disposition par les communes-antennes qui assurent également les dépenses occasionnées par leur utilisation (entretien, chauffage etc..). Une convention doit détailler le contenu et précise les modalités de cette mise à disposition.

6 - Les instruments

L'éclatement du Conservatoire impose un important parc d'instruments.

Certains restent dans les locaux : 52 pianos mais aussi d'autres instruments de percussion (timbales, batteries, xylophones, vibraphones ...) ainsi que quelques instruments spécifiques (clarinette basse, saxophone baryton...). D'autres instruments plus courants (environ 300), sont mis à disposition des élèves débutants par système de location annuelle géré par les associations de parents d'élèves.

7 - Les sites Internet :

- www.cmdtarn.fr : site grand public
- + la page Facebook du conservatoire : présentant l'activité récente de l'établissement.
<https://www.facebook.com/conservatoiredutarn/>

VI - Les élèves

1 - Recrutement des élèves

2 300 élèves sont inscrits, essentiellement des enfants. Ils doivent résider dans une commune adhérente ou dans une commune conventionnée (voir plus bas). **86% de la population tarnaise est concernée par le Conservatoire.** Les adultes sont acceptés quand, après la rentrée, il reste de la place dans certaines classes.

La classe de chant est destinée aux personnes ayant au moins 16 ans, donc à une majorité d'adultes.

À noter, dans le cadre du soutien à la pratique amateur, l'existence de chœurs et d'orchestres amateurs adultes, auxquels se greffent de grands élèves : l'ensemble orchestral du Tarn (EOT), le Big-Band 81, l'harmonie Fantasia (orchestre d'harmonie) et l'harmonie de la Lyre de Lavaur.

2 - Communes conventionnées

En plus des communes et intercommunalités adhérentes, 179 communes ont signé une convention avec le syndicat mixte permettant à leurs administrés de s'inscrire au Conservatoire, en contrepartie d'une participation financière de la commune (même coût que pour les communes adhérentes).

NB : à noter que pour les élèves inscrits uniquement en atelier de chant choral, la convention avec la commune n'est pas obligatoire.

VII - L'histoire du Conservatoire, un projet en mouvement

Dans les années 50, l'École de Musique de Castres se développe, avec notamment Mesdames Henriette Amalvy et Jeanne Ser. En 1976, la municipalité fait appel à Marc Carles, musicien et compositeur, pour la diriger.

En 1984, Jean-Pierre Gabarrou, maire de Castres, et son adjoint à la culture Bernard Raynaud proposent au Conseil Général du Tarn de regrouper les deux écoles des villes d'Albi et de Castres afin de leur faire franchir un palier qualitatif. Le Conseil Général accepte, mais en allant beaucoup plus loin : *mailler tout le département d'écoles de musique et ainsi*

- * *abolir les obstacles géographiques et financiers, permettant à tous les tarnais d'apprendre la musique et la danse,*
- * *accéder à un niveau de qualité donnant le label « Ecole Nationale » attribué par le Ministère de la Culture,*
- * *animer villes et villages par des concerts, ballets, spectacles et créations musicales.*

Pierre Gavignaud dirige alors le chœur départemental du Tarn. Annette Nogradat, conseillère municipale d'Albi suit également de très près le projet.

C'est l'**ADDA du Tarn**, présidée par Jean Pierre Cabané qui instruit le dossier avec son directeur du moment Alain Simonnot. L'ADDA du Tarn est dès lors et pour toujours un partenaire incontournable du Conservatoire ; les deux institutions travaillent dans la même direction et une réelle synergie permet au Tarn de bénéficier d'une politique modèle pour la musique et pour la danse.

Un **syndicat mixte** est créé ; il regroupe 11 communes et le Conseil Général. Ce dernier verse une participation au syndicat qui permet de diminuer la part des communes, et particulièrement des plus petites. Après avoir débuté avec 1100 élèves, aujourd'hui 2000 élèves de 150 communes du département apprennent 45 disciplines dispensées par 90 professeurs et donnent 200 concerts par an. C'est une des rares expériences de ce type existant en France et c'est un des trois projets les plus aboutis, avec celui des Landes et de l'Aveyron.

Marc Carles étant le premier directeur, et l'impulsion ayant été Castraise, c'est à Castres que s'installe la direction départementale dans des locaux aménagés et mis à disposition par la Ville. Une curiosité dans le Tarn, où toutes les directions administratives ou commerciales, publiques et privées, sont à Albi, ville préfecture.

Jean Pierre Gabarrou en est naturellement le premier président ; à son décès (subit) en 1985, c'est **Philippe Deyveaux**, maire de Castres, qui le remplace. Depuis 1989 le Département assure cette présidence ; avec **Jean Pierre Cabané** jusqu'en 2004, le président qui a porté le Conservatoire jusqu'à sa maturité impulsant les développements que l'on verra plus loin.

Marc Carles assure la direction jusqu'en 1989. Suite à des difficultés de fonctionnement, un audit demande l'instauration d'une double direction, artistique et administrative.

Le Conservatoire a en effet deux contraintes que n'ont pas les 135 autres ENM ou CNR :

- un projet à développer sur 15 antennes, avec autant de communes partenaires,
- l'absence de soutien d'une structure administrative, les autres établissements de France étant des services municipaux, gérés par les services des communes.

Cette modification entraîne en 1988 l'arrivée de **Didier Arquier**, directeur général du syndicat mixte.

La direction artistique est assurée successivement par **Dominique Saby** de 1990 à 1998, **Alain Perpétue** de 1999 à 2003, **François Labey** de 2004 à 2009, **Jean-Christophe Gauthier** actuellement.

Daniel Loddo, personnalité musicale renommée, obtient en 1990 la création d'un département de Musiques traditionnelles qui permet l'enseignement du graille, hautbois des Monts de Lacaune, de la vielle, la cornemuse, du chant traditionnel...

En 1990 est également créée **Résonances**, *association pour le rayonnement artistique et culturel du Conservatoire*, présidée par un professeur ; elle organise des stages, facilite la diffusion artistique : 200 spectacles sont donnés chaque année. D'intimes auditions, ou d'imposantes manifestations comme « *La folle journée de l'ENMDT* » à l'Abbaye école de Sorèze qui rassemble sur 8 scènes et pour 70 spectacles, 1200 musiciens et danseurs. Résonances soutient aussi les concerts donnés par les professeurs, afin que ceux-ci puissent exercer leur activité artistique.

En 1992, sous l'impulsion du Conseiller Général de Montredon Yvan Aussenac, des antennes sont créées dans les **Monts de Lacaune**, à Anglès, Brassac, Lacaune, Montredon-Labessonnié, Murat et Vabre ; c'est un gros effort fait dans une vision d'aménagement du territoire portant le nombre d'antennes à 16.

Dès 1997 les activités d'**Éducation Artistique et Culturelle** se développent en partenariat avec l'Éducation Nationale, dans les écoles élémentaires et les collèges.

En 1999 création de classes de **Musiques actuelles**, dans la dynamique de la création du Bolegason à Castres. Tous les styles de musique sont dès lors enseignés, parfois grâce à des partenariats tel celui avec le GMEA, Groupe de Musique Electroacoustique d'Albi.

C'est à partir de l'an 2000 que se développe véritablement le **soutien à la pratique amateur** : création de chœurs d'adultes sur toutes les antennes, orchestre d'harmonie, ensemble à cordes. C'est le concept d'un centre de ressources que tous les musiciens du Tarn peuvent solliciter, pour des prêts de matériel, de partitions, pour des conseils, pour des prestations artistiques etc.

La loi de 2004, dite **décentralisation 2**, a défini les compétences en musique et danse : à l'État le contrôle et l'enseignement supérieur, aux Régions la formation professionnelle (mesure non appliquée), aux Départements les schémas départementaux d'enseignement artistique, et aux communes l'enseignement, comme compétence non obligatoire. Le Conservatoire est le pôle principal de ce schéma élaboré par le Département.

Depuis 2007 la présidence est assurée par **Laurent Vandendriessche**. et la direction générale du syndicat mixte a été reprise en octobre 2015 par **Philippe Ferreira**, après le départ en retraite de Didier Arquier, présent depuis 27 ans.

Labellisé par le Ministère de la culture en 2007 **Conservatoire à Rayonnement Départemental**, le classement a été renouvelé en 2016. le CMDT s'affirme comme un établissement de développement culturel à part entière, aux missions éducatives, artistiques, sociales, patrimoniales et d'aménagement du territoire, dont le rayonnement ne cesse de s'accroître sur le Tarn.